

ANNEXE
DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE
PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES –
EXERCICE 2025

ETAT et MONTANT – 2025

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2025

Patrimoine	Longueur ou Emprise	Barème applicable	Montant Redevance
Artère aérienne	3,89 km	64,87 € / km	252.40 €
Artère en sous-sol (conduite)	4,557 km	48,65 € / km	221.70 €
Armoire	0,00 m ²	32,44 € / m ²	0 €
Total			474.10 €

L'état des sommes dues est arrêté à la somme **de 474.10 €**.

A Fourques, le 06 octobre 2025.



Madame le Maire

Fabienne SEVILLA